

41 22 736 21 65) LE II MODIFIE

PROTOCOLE SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DES MINES, PIEGES ET AUTRES DISPOSITIFS, TEL QU'IL A ETE MODIFIE LE 3 MAI 1996, ANNEXE A LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION.

(Protocole II modifié le 3 mai 1996)

PAGE DE COUVERTURE RECAPITULATIVE

Page de couverture récapitulative pour l'article 13, paragraphe 4, et l'article 11, paragraphe 2, du Protocole, conformément à la décision pertinente de la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes (Document final, CCW/AP.II/CONF.5/2, paragraphe 20)

NOM DE LA HAUTE PARTIE CONTRACTANTE : CAMEROUN

DATE DE PRESENTATION DU RAPPORT : AOUT 2009

AUTORITE (S) NATIONALE (S)

A CONTACTER : MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES

(Organisation, numéro (s) de téléphone, télécopie, adresse électronique) :

Ces renseignements peuvent être communiqués aux autres parties intéressées et aux Organisations pertinentes :

OUI

NON

CONVENTION SUR CERTAINES ARMES CLASSIQUES

41 22 736 21 65

PROTOCOLE II MODIFIE

Renseignements pour la période allant du 01/01/2008 au 31/12/2008

jj/mm/aaaa

jj/mm/aaaa

Formule A : Diffusion d'informations :

ont changé

restent inchangés

(Dernier rapport :)

Formule B : Déminage et programmes de réadaptation :

ont changé

restent inchangés

(Dernier rapport :)

Formule C : Exigences techniques et informations utiles y relatives :

ont changé

restent inchangés

(Dernier rapport :)

Formule D : Textes législatifs :

ont changé

-loi N°2008 /015 du 29 .12. 2008 portant organisation judiciaire

restent inchangés

(Dernier rapport :)

militaire de L'Etat et fixant les règles de procédure applicables devant les tribunaux militaires a confirmé l'exclusivité des compétences ces tribunaux en matière d'infractions à la législation sur les armes.

Formule E : Echange international d'informations techniques, Coopération au déminage, coopération et assistance techniques :

ont changé

restent inchangés

(Dernier rapport :)

Formule F : Autres points pertinents :

ont changé

restent inchangés

(Dernier rapport :)

Formule G : Renseignements sur le déminage à fournir pour la base de données de l'ONU

ont changé

restent inchangés

(Dernier rapport :)